

IMPRESSIONS D'UN CANADIEN AU STAGE TECHNIQUE INTERNATIONAL D'ARCHIVES

par

Roger Comeau

Archives Publiques du Canada

Le Stage technique international d'archives appelé aussi Institut supérieur d'Archivistique, marquait en 1970 la vingtième année de son existence. L'initiative qu'ont prise les Archives nationales à Paris en 1951 d'organiser ce stage a porté fruits.¹ Conçu dans le dessein de compléter la formation des élèves sortant de l'Ecole des Chartes et des archivistes étrangers, ce stage dont la valeur est universellement reconnue, ne cesse d'attirer chaque année de 20 à 30 archivistes des autres pays. C'est dire que l'enseignement prodigué répond à un réel besoin des archivistes étrangers, celui de venir puiser à même la science archivistique française. Car la compétence des archivistes français est clairement établie, et ils sont passés maîtres dans l'organisation rationnelle de leurs archives. Ils se considèrent comme des techniciens tout à fait compétents dans le domaine archivistique. Aucune autre institution n'offre des cours et stages de perfectionnement semblables; seule Vienne, en Autriche, possède une école du genre qui est à peu près son équivalent, mais elle n'est pas absolument identique.

Le succès du stage réside sans doute dans l'organisation du programme qui dure trois mois. Chaque année, du début de janvier à la fin de mars, des ressortissants étrangers, soucieux d'approfondir la doctrine, la technique et la méthode archivistiques, s'inscrivent au stage institué par la Direction des Archives de France sous l'égide du ministère des Affaires culturelles. A ce groupe se joignent également les jeunes élèves diplômés de l'Ecole des Chartes, archivistes-paléographes, "ces chevaliers de la recherche pure" comme quelqu'un s'est plu à les appeler, lesquels doivent nécessairement ajouter, comme complément à leurs connaissances, une formation technique et professionnelle.² Peuvent aussi y prendre part des érudits, des archivistes ou des aspirants archivistes et des fonctionnaires ayant un intérêt commun dans le domaine des archives. Il résulte donc de cette participation une véritable confraternité archivistique. Le stage est certes populaire si l'on en juge par le nombre de plus de 350 élèves étrangers qui l'ont suivi depuis ses débuts.

Le responsable du stage depuis une dizaine d'années a été M. Robert Marquant, conservateur en chef. Ce dernier est également directeur des relations internationales. Son amabilité et sa grande sympathie compréhensive pour les stagiaires étrangers en font un directeur de course très apprécié. Car il ne faut pas oublier que les participants proviennent des quatre coins du globe. Il va sans dire que les ressortissants des pays francophones l'emportent par le nombre. En 1970, le Canada pouvait se vanter d'avoir la plus forte représentation étrangère, soit 6 délégués sur un groupe de 38 environ.³

L'arrivée d'un Canadien à Paris en plein hiver constitue pour lui un contraste frappant. Au lieu des arpens de neige, c'est une pluie abondante presque quotidienne et une continuelle grisaille qu'il lui faut affronter. Contrairement au dicton qui veut que "Anytime in Paris, c'est magnifique", l'hiver est tout simplement désagréable. Toutefois,

l'ambiance nouvelle dans laquelle on se trouve, les contacts utiles qu'on établit et l'envergure même du programme du stage, nous font oublier un peu l'inclémence de l'hiver parisien.

Les préparatifs du stage se font de longue main, et ceux qui désirent le suivre doivent s'inscrire au plus tard au mois d'avril. Si la France ouvre grandes les portes de son stage international, le nombre de ceux qu'elle peut admettre est forcément très limité. Cela n'empêche pas de trouver au sein de ce groupe restreint d'archivistes, un climat de diversité et d'entente cordiale.

Après deux décennies d'existence, le stage, s'il n'a pas encore atteint la perfection, s'est beaucoup amélioré. Il consiste en des conférences sur la méthode ou sur l'histoire et l'organisation des archives françaises et étrangères, en des visites de dépôts d'archives nationales, départementaux, municipaux, de bibliothèques, en des travaux pratiques, en échange d'idées, de vues, de problèmes, de principes archivistiques. La France, en ce domaine, fait preuve de collaboration internationale, car c'est avec l'assentiment du Conseil international des Archives qu'elle a permis aux archivistes étrangers de fréquenter le stage.

Le côté théorique du stage est confié à des savants français et même étrangers. Les stagiaires aussi peuvent en toute liberté expliquer à leurs confrères l'organisation et le fonctionnement des établissements d'archives de leurs pays respectifs, et prendre part aux discussions que les cours peuvent susciter. C'est donc dans une atmosphère intime et de bon aloi que se déroule le stage au bénéfice des participants d'origine et de formation différentes.

L'ensemble du programme, soigneusement élaboré, porte sur les domaines suivants.

I. DOCTRINE, TECHNIQUES ET METHODES

Définitions, généralités, principes fondamentaux; modes d'accroissement; acquisitions; triages et éliminations; classement; instruments de recherche; bâtiments et matériels d'archives; archives audio-visuelles; mécanographie et utilisation de machines électroniques dans les entreprises et les administrations; lutte contre les agents destructeurs; restauration des documents d'archives; archives imprimées; le microfilm et ses applications aux archives; la mission du conservateur d'archives dans un ministère; les dépôts intermédiaires; les musées d'archives et les expositions; l'expertise d'écriture; la mission du directeur des services d'archives.

II. HISTOIRE DES ARCHIVES EN FRANCE

III. CONTENU HISTORIQUE DES ARCHIVES

Les archives religieuses anciennes et modernes; les archives de la Réforme et du Protestantisme français; les sources de l'histoire économique européenne au moyen âge et au XVII^e siècle; les sources de l'histoire économique moderne; les archives et l'histoire de la Révolution; les archives notariales, source de l'histoire sociale et littéraire; l'histoire du droit dans les archives; les archives des anciens parlements; l'histoire de Paris et ses sources; les recherches généalogiques dans les archives.

IV. ORGANISATION DES ARCHIVES DE FRANCE

La direction des Archives de France et la législation archivistique française; les budgets des Archives; le service des archives départementales à la direction des Archives de France; les Archives nationales; le personnel des archives et sa gestion; le service de l'information historique aux Archives nationales; les archives et l'administration préfectorale; les archives des villes, des communes rurales; les archives hospitalières; les services éducatifs aux Archives nationales et dans les archives départementales; les archives privées; les archives des entreprises; les archives des ministères des Affaires étrangères, de la Marine, de la Guerre et de la France d'outre-mer.

V. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FRANCE

Le Conseil d'Etat; la Cour des comptes, l'Inspection générale des finances et le ministère des Finances; l'école nationale d'administration; la documentation législative; le statut général et les statuts particuliers des fonctionnaires; le ministère de l'Education nationale; le ministère des Affaires culturelles; les bureaux d'organisation et méthodes dans les ministères.

C'est donc un enseignement théorique assez varié et poussé qui se donne au stage annuel.

Quant au côté pratique du stage, il offre à l'intéressé l'occasion de se familiariser avec les précieux dépôts d'archives et de poursuivre des travaux de son choix, tels que la préparation d'inventaires, la recherche d'une documentation nouvelle sur son pays d'origine, le classement ou l'élimination d'archives, etc. Les étrangers et les élèves français non-chartistes peuvent prolonger leurs travaux pratiques s'ils le désirent, une fois le stage terminé.

Les nombreuses visites effectuées dans les principaux services des Archives nationales, dans d'importants centres de documentation comme les dépôts d'archives parisiens, départementaux et de grands établissements scientifiques, administratifs ou d'entreprises économiques, permettent de compléter les connaissances théoriques. Le choix qui s'offre à ces visites est assez vaste ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'énumération des établissements réservés à cette fin.

Le musée de l'Histoire de France aux Archives nationales
L'atelier de restauration des documents aux Archives nationales
L'atelier de moulage et de réparation des sceaux aux Archives nationales
Le service du microfilm aux Archives nationales
Le service des cartes aux Archives nationales
Le service historique de l'Armée à Vincennes
La Bibliothèque nationale
La bibliothèque et les archives de l'Assemblée nationale
La bibliothèque historique de la ville de Paris
Le fichier législatif de la présidence du Conseil (Hôtel Matignon)
Le centre d'histoire de la deuxième guerre mondiale
Des dépôts d'archives départementales
Les archives de l'U.N.E.S.C.O.

Les archives de l'Office de la Radio et Télévision française
Une entreprise utilisant les cartes perforées et les machines élec-
troniques, etc.

Le point culminant de ces visites a été le voyage en Normandie organisé et presque entièrement subventionné par l'Etat français. Il mettait fin au stage et a duré du 16 au 19 mars inclusivement. Ce fut un voyage pleinement réussi, inoubliable, et qui nous a fortement impressionnés.

Il convient de noter, en France, comme en plusieurs autres pays, que le malheur de la guerre a eu pour effet bienfaisant la reconstruction, après le conflit, de nouveaux bâtiments d'archives, plus spacieux et mieux adaptés à leurs fonctions propres. Tel est bien le cas pour les Archives départementales du Loiret près de Blois, du Calvados à Caen, de la Manche à Saint-Lô et de la Seine-Maritime à Rouen que nous avons visitées. Le dépôt de Rouen a surtout retenu notre attention par son aménagement tout à fait moderne. Un bâtiment-tour des plus imposants, situé sur la rive gauche de la Seine, abrite les Archives de la Seine-Maritime. En plus d'être un dépôt d'archives modèle, il constitue avec son 28^e étage un véritable poste d'observation qui permet au visiteur de saisir, des quatre coins de la tour, un coup d'oeil pittoresque et complet de la ville de Jeanne d'Arc. C'est probablement le dépôt d'archives le plus moderne de toute la France.

Une visite au Minutier central où on peut voir et palper les manuscrits les plus précieux pour l'histoire du Canada, reste inoubliable.

Une laissez-passer officiel émis à chacun des stagiaires nous a ouvert l'accès gratuit et combien utile aux musées nationaux français.

Il découle de la participation du stage bon nombre d'autres considérations dont quelques-unes en particulier méritent d'être signalées.

S'il est un métier où il faut une vocation innée pour le bien exercer, c'est celui d'archiviste. La formation professionnelle des archivistes se distingue, comme on le sait, de celle des historiens par l'enseignement de la théorie archivistique.

L'étranger qui assiste au stage se rend vite compte de certaines caractéristiques particulières de l'archivistique française. On ne saurait s'empêcher de reconnaître à la France sa mission de devancière dans le domaine des archives.

C'est de l'époque de la Révolution que datent la centralisation et l'unification de ses archives. Depuis ce temps, elle a toujours été à la pointe du mouvement archivistique. Elle en a fait l'objet de ses préoccupations, et c'est l'unique pays semble-t-il, où les archivistes de l'Etat sont strictement recrutés parmi les candidats munis d'un diplôme spécifié, c'est-à-dire de celui de l'Ecole des Chartes.

La science archivistique, comme toute autre science, ne saurait échapper à l'emprise du renouveau actuel. Voilà pourquoi, sans doute, plusieurs archivistes français s'interrogent sur leur optique, leurs méthodes, leur travail même. Cette espèce de crise dans la profession archivistique semble découler tout naturellement des événements de mai 1968 survenus à l'Ecole des Chartes. Pourtant, dans la hiérarchie archivistique française on résiste à des changements trop radicaux. C'est dire que certaines vénérables traditions ne semblent pas vouloir changer.

Et malgré tout, il est évident que le métier d'archiviste évolue en France et que les Français en sont pleinement conscients. C'est là une évolution irrésistible, si bien que parmi les archivistes français les plus en vue, d'aucuns soutiennent qu'à l'Ecole des Chartes, cette vénérable pépinière d'archivistes-paléographes, le programme et l'enseignement sont tout à revoir. D'autres vont beaucoup plus loin et affirment que le métier d'archiviste est à réinventer. La crise se manifeste aussi bien dans le recrutement que dans l'enseignement. Dans l'enseignement, parce qu'on reproche aux diplômés de l'Ecole des Chartes d'être toujours des siècles en arrière, trop épris du moyen âge et pas assez d'histoire contemporaine ou moderne; dans le recrutement, parce que numériquement le personnel est insuffisant. Cette pénurie de personnel ne serait-elle pas due en partie au système même de formation d'archivistes qui, depuis son existence, tend à limiter le nombre d'érudits que forme l'Ecole des Chartes?

Observons aussi que dans le corps archivistique français figure un élément féminin important. En ces temps d'émancipation de la femme, il ne faudrait pourtant pas voir dans cette féminisation de la profession une rétrogration, comme semblent se l'imaginer certains archivistes français.

Les catégories du personnel scientifique en France se divisent en deux groupes d'archivistes, celui d'archivistes au niveau universitaire ou supérieur (conservateurs d'archives formés à l'Ecole des Chartes) et celui des subalternes, non universitaires (sous-archivistes ou documentalistes-archivistes, ces derniers étant licenciés ou fonctionnaires). Au Canada aussi les archivistes sont aidés dans leur tâche par un personnel subalterne (commis, dactylos, etc.). Là où le Canada fait exception à l'enseignement structuré obligatoire en France, sur le plan technique au moins, c'est à la bibliothèque des Archives fédérales où l'on n'exige pas de son personnel une spécialisation théorique archivistique. Cela s'explique par le fait que cette bibliothèque conserve peu de publications officielles ou d'archives imprimées des administrations gouvernementales. A noter aussi que le mode de recrutement à Ottawa au niveau inférieur se fait sous forme d'entrevue personnelle.

Le champ d'activité de l'archiviste en France peut se résumer à une triple tâche: à des travaux de caractère scientifique, technique ou matériel et à des travaux personnels alors qu'au Canada, on ne reconnaît pas à l'archiviste l'avantage de s'adonner à des travaux d'ordre purement personnel. L'un des moyens de combler cette lacune chez nous serait peut-être l'adoption du système de "congé sabbatique", en vogue dans nos universités.

Les Archives de France se distinguent à plus d'un titre d'autres institutions semblables.

D'abord par leur conception des archives administratives et des archives historiques. Contrairement à plusieurs administrations d'archives, elles ne veulent absolument pas établir une différence marquée entre les archives administratives et les archives historiques, prétextant que les archives administratives ou publiques doivent, par leur nature, être considérées comme archives historiques, en partie du moins. On s'oppose à la dissociation, dans les papiers publics, de l'utilité administrative et de l'intérêt historique.

Ce sont ces mêmes archives publiques qui ont nécessité, dès 1952, la création de "missions" dans les ministères, c'est-à-dire ces conservateurs

chargés d'établir la liaison entre les Archives et l'administration, et de résoudre ainsi les problèmes d'accumulation. Malgré les succès plus ou moins grands obtenus, on espère pouvoir éventuellement nommer des conservateurs en mission permanente dans chaque grand ministère. Le problème d'entreposage au sein des administrations publiques demeure l'un des plus aigus en France et, pour des raisons financières, le projet d'une cité interministérielle des archives n'a pas produit les résultats positifs qu'on attendait. Les archivistes craignent qu'ils ne soient submergés par la marée montante de la documentation moderne et que cette dernière ne finisse par les transformer en administrateurs. Au Canada, grâce à nos dépôts intermédiaires, nous croyons être mieux en mesure de maîtriser la prolifération des archives publiques. Dans la gestion des dossiers, certains archivistes français hésitent à adopter les méthodes du monde anglo-saxon qu'ils jugent inférieures aux leurs, mais en leur for intérieur ils manifestent une grande admiration pour la solution administrative américaine, par exemple.

L'archiviste érudit demeure toujours le grand pourvoyeur de la documentation historique en France. L'état actuel de la recherche continue à exiger pour l'historien la collaboration de l'archiviste et le concours de ses aides subalternes.

Les conditions de la recherche individuelle spécialisée aux Archives nationales m'ont paru moins favorables qu'en notre pays, du moins dans le cas de celles qui prévalent aux Archives fédérales. Les courtes heures d'ouverture et la quantité limitée de documentation qu'un chercheur est permis d'avoir à sa disposition à un moment donné ne semblent pas, à mon avis, faciliter son travail. Et pourtant, le principe traditionnel qui favorise la liberté et l'individualisme du chercheur français se trouve sauvegardé. Par contre, la recherche collective organisée dans les Archives est un grand pas de l'avant et tout à l'honneur aussi bien qu'à l'avantage de ceux qui en ont pris l'initiative. N'est-ce pas le Conseil national de la recherche scientifique qui a permis d'orienter la recherche en ce sens et qui a déjà produit d'importants travaux, résultats de la collaboration entre les Archives et des équipes de chercheurs?

Le service de renseignements aux Archives nationales, devenue autonome en 1961, est à la fois un bureau d'inscription et un centre de recherches et d'informations.

Pour faciliter l'exploitation des ressources archivistiques en France, l'historien a à sa portée, on le sait, une variété d'instruments de recherche. Toutefois, c'est le Répertoire numérique qui, à l'exception du Guide, type classique bien entendu, semble devenir le plus en vogue alors qu'au Canada on recourt à l'Inventaire provisoire ou sommaire. Aux Archives nationales, toutes les séries sont pourvues d'un tel Répertoire, tandis qu'aux Archives départementales il se multiplie à vive allure. La grande utilité du Répertoire est qu'il permet aux chercheurs de saisir rapidement les ressources à leur disposition. Il se présente sous deux formes plus ou moins détaillées: l'une, simple indication d'articles par titres et dates extrêmes; l'autre, tableau où est énuméré avec précision le contenu de chaque article, avec noms de lieux, personnes et matières.

Fait à remarquer également c'est que le plus grand nombre des instruments de recherche aux Archives nationales sont disponibles seulement sur fiches en attendant leur publication éventuelle.

Parmi les sujets traités, la généalogie n'as pas été oubliée. Qui-conque s'intéresse à la généalogie, cette "science auxiliaire de l'histoire sociale" et cette "science propre" à la fois⁴, trouvera son profit à consulter l'abondante et riche documentation que constituent les fonds primitifs (état civil, archives des notaires, archives de l'enregistrement) et les sources annexes (dossiers de familles, dossiers personnels, dossiers de naturalisation, généalogies et annuaires imprimés). Il y a de quoi satisfaire le simple amateur s'intéressant à sa seule filiation, aussi bien que le spécialiste de l'universelle parenté, du mélange des classes sociales ou de la démographie.

Le stage, il va sans dire, ne saurait être parfait et, sans vouloir le critiquer, je dirais que les cours eux-mêmes étaient très français, étant axés, comme nous l'avons vu, sur l'origine, l'histoire, le contenu, l'organisation, les méthodes, les besoins, etc. des archives françaises. Tout ceci varie infiniment d'un pays à l'autre, et l'archivistique française, sauf les principes de base, ne s'applique pas nécessairement à l'archivistique canadienne.

Il est évident que certaines conférences, par exemple celles portant sur certains aspects de l'organisation des Archives de France, sur les budgets des Archives, sur l'administration préfectorale, etc. offrent très peu d'intérêt au stagiaire étranger.

Il m'a semblé, en particulier, que l'établissement d'une méthode ou d'une doctrine aurait pu s'effectuer avec plus de rigueur.

La longueur et le nombre des cours a même pu nuire à leur qualité. Quatre-vingts conférences en 50 jours, c'est prolifique! Il serait souhaitable de voir ces cours réunis en une publication; pour le moment des résumés renéotés sont remis aux participants.

Je crois aussi que le nombre des stagiaires en 1970 (environ 38 étrangers et 24 Français) était nettement trop grand et qu'il y aurait eu avantage à le diminuer. Peut-être était-ce là une exception, mais un auditoire aussi nombreux éprouvait parfois de la difficulté à s'installer confortablement dans la salle des cours aux dimensions beaucoup trop exigües. Il en résultait des inconvénients et pour les élèves et pour le professeur.

Au sujet du microfilm, les Français se montrent très prudents lorsqu'il s'agit d'évaluer le coût de conservation d'un fonds d'archives à long terme dans un dépôt intermédiaire, par exemple, par rapport au coût de microfilmage, surtout si ces archives sont destinées à une élimination éventuelle. En effet, il est clairement établi que, compte tenu de certaines conditions de conservation, le microfilmage peut être beaucoup plus coûteux. De plus, ils voient des difficultés en ce qui concerne la consultation et la durabilité du microfilm même. La validité de ce dernier est légalement reconnue au Canada, mais ne l'est pas entièrement en France.

Dans le domaine de la mécanographie et de l'utilisation des machines électroniques, les Français accusent, de leur propre aveu, un retard de 10 ans sur les Etats-Unis.

La loi fixant le délai de communication des archives à 50 ans demeure, en principe, toujours en vigueur. Au Canada, la loi comporte une période limite d'utilisation de 30 ans.

L'aspect professionnel des Archives de France m'a paru l'emporter sur l'aspect matériel ou technique, ce qui constitue un contraste avec la situation qui existe au Canada, à Ottawa surtout.

L'organisation archivistique française forme un tout homogène et fortement hiérarchisé.⁵ Les nouvelles structures que s'est donnée l'Administration des Archives au cours des vingt dernières années ont amené une centralisation et une hiérarchisation opérative fort efficace.

Quant aux activités sociales du stage proprement dit, en plus du magnifique voyage en Normandie, au moins trois retiennent notre attention.

Les cours avaient débuté le 5 janvier, et le 12, une "Introduction au stage" nous était donnée par M. André Chamson, de l'Académie française et Directeur général des Archives de France. Sa causerie était suivie dans l'après-midi d'une réception offerte par lui-même, sous la présidence de M. Edmond Michelet, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles. Cette réception réunissait dans l'Hôtel de Rohan⁶, tout à côté du Palais de Soubise qui abrite les Archives nationales, au delà de 200 invités. A cette occasion, le Directeur général a présenté un à un aux invités tous les stagiaires étrangers ou français.

Une deuxième rencontre, aucunement officielle celle-là, était la soirée du 29 janvier offerte par les stagiaires chartistes en l'honneur de leurs confrères étrangers. Cette soirée avait lieu à Passy, près de la tour Eiffel, au domicile d'un des chartistes, dans la meilleure tradition de l'hospitalité française.

Enfin, une dernière rencontre à l'issue du stage, soit le 13 mars, était réservée à la remise des certificats d'attestations à chacun des stagiaires.

On peut affirmer que, dans son ensemble, le stage se révèle très utile pour l'amélioration des connaissances en science archivistique; il fournit l'occasion d'acquérir certains éléments essentiels de doctrine et de formation pratique. De plus, il met en relief et permet d'apprécier davantage l'un des plus grands héritages de la France, ses archives, trésors inestimables appelés "greniers de l'histoire".

C'est là une expérience professionnelle précieuse, unique même, et qui s'impose à tout archiviste francophone désireux de se perfectionner dans son métier.

1. L'un des premiers résultats concrets du stage remonte à ses débuts, c'est-à-dire aux années 1951-1953. En effet, grâce à la collaboration active des participants d'alors, on a pu réunir certains éléments de base très essentiels à l'élaboration d'une terminologie archivistique qui, mis au point par des spécialistes, a vu jour par la suite dans l'importante publication (dans laquelle les termes apparaissent en six langues) intitulée Elsevier's Lexicon of Archive Terminology... Elsevier Publishing Company, Amsterdam-London-New York, 1964. 83 pages.

2. A noter que certaines conférences du stage sont réservées uniquement aux chartistes.

3. Les autres Canadiens, tous de la Province de Québec, étaient M.

Joseph Cossette, archiviste d'une institution jésuite à Saint-Jérôme; Mme Monique Le Sieur, archiviste à l'archevêché de Montréal; M. Jacques Mathieu, archiviste aux Archives nationales du Québec; M. Lionel Séguin, directeur des archives de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal; Mlle Helene Solyak, archiviste à l'Université du Québec.

5. Pour se convaincre de la complexité de l'organisation archivistique en France, il suffit de jeter un coup d'oeil sur Le Code des Archives.

6. Nous savons que l'Hôtel de Rohan, construit entre 1705 et 1708, était le palais parisien du premier cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg et membre de l'Académie française.

Archives Section, Canadian Historical Association/

La Section des Archives, la Société Historique du Canada, 1970-71

Executive Committee/Comité exécutif:

Bernard Weilbrenner, Chairman/Président; Ian Wilson, Vice-Chairman/
Vice-Président; François Beaudin, Secretary/Secrétaire; James Parker,
Treasurer/Trésorier; John Bovey, John Andreassen, Jacques Mathieu.

Standing Committee on Oral History/Comité permanent sur l'histoire orale:

Georges Delisle, Chairman/Président

Standing Committee on Paper Preservation/Comité permanent sur le conserva-
tion du papier:

John Andreassen, Chairman/Président

The Canadian Archivist/L'Archiviste Canadien

Published annually/publiée chaque année \$3.00

Back issues available as follows/On peut aussi procurer Vol. 1,
Nos. 4-6 (1966-68), \$1.00 each year/chaque année; vol. 1, No. 7 (1969),
\$2.00; Vol. 2, No. 1 (1970), \$3.00.

All communications should be addressed to the Editor/Toutes les
communications devront être adressées au rédacteur, Hugh A. Taylor,
Provincial Archives, Fredericton, New Brunswick, Canada.